

# Appel à porteurs de projet « Boutique Test »

Novembre 2019

*Vous avez envie de créer un projet concept store  
autour de l'activité de la presse et pas de local?  
Nous avons une proposition pour vous !*

—  
Chargée de mission Commerce Vienne Condrieu Agglomération- : Mme Virginie Garnier  
Contact mail : [vgarnier@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:vgarnier@vienne-condrieu-agglomeration.fr) , TEL : 04 82 06 33 11

## CONTEXTE

Dans le cadre de la redynamisation commerciale du cœur de ville, la ville de Condrieu, les Chambres consulaires, l'association Initiative Isère Vallée du Rhône, une banque partenaire et Vienne Condrieu Agglomération ont décidé de favoriser l'implantation de structures commerciales porteuses d'initiatives de développement territorial. Le centre-ville de Condrieu concentre un appareil commercial d'une quarantaine d'entreprises.

Les acteurs de la création d'entreprise œuvrant sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération s'engagent à soutenir et accompagner un porteur de projet cherchant à s'implanter en centre-ville de Condrieu.

L'objectif est de favoriser l'implantation de commerces dans le centre-ville. Ce projet est source de partenariats, de développement, et de soutien aux initiatives.

Plan de situation :



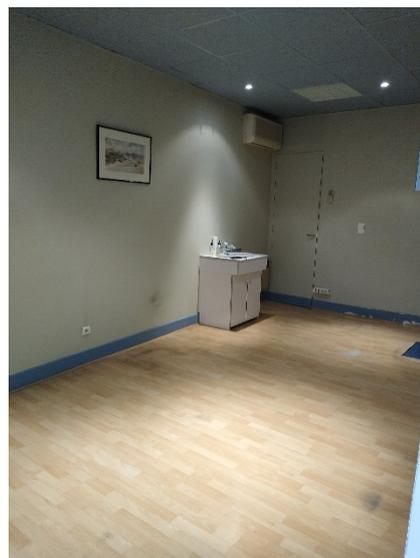
# REGLEMENT DE L'APPEL A CANDIDATURE

## 1. LE LOCAL

### 1.1 Description du local

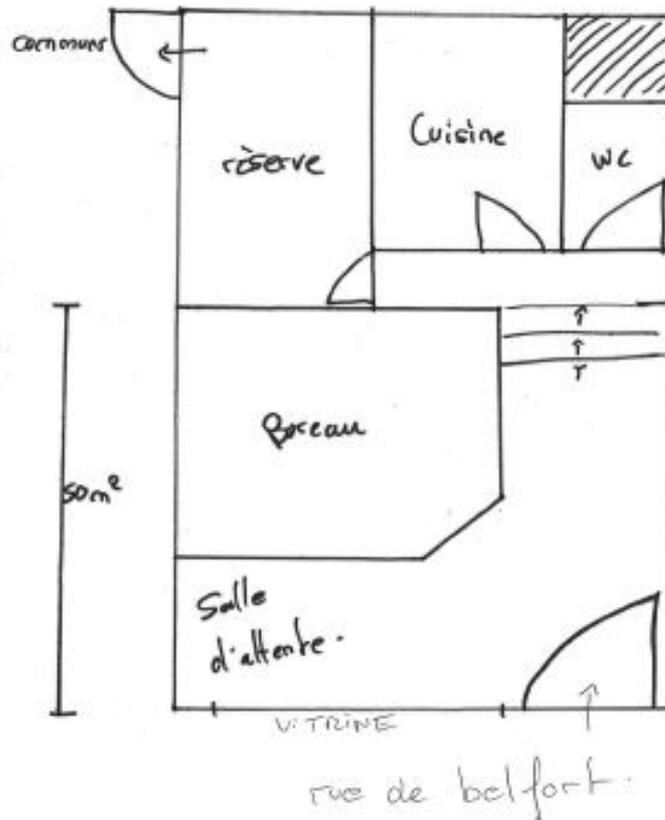
Le local commercial, proposé au porteur de projet sélectionné, se situe au 16 rue de Belfort. Il bénéficie d'un flux piétonnier et dispose d'une surface approximative de 75 m<sup>2</sup> de surface de vente, composé d'un espace de vente de 50 m<sup>2</sup> et de 2 réserves. Il propose deux vitrines permettant d'exposer des produits.

L'aménagement intérieur sera à la charge du porteur de projet. Les travaux devront respectés le local (règlement intérieur) et les règles d'urbanisme en vigueur sur la ville de Condrieu (périmètre Architecte des Bâtiments de France). Le local est accessible aux personnes à mobilité réduite.



## 1.2 Plan de situation / intérieur

Plan actuel, non contractuel (des travaux pourront être réalisés pour ôter les cloisons)



## 1.3 Bail commercial

Le propriétaire des murs commerciaux propose un bail commercial dérogatoire (bail précaire), régi par les dispositions de l'article L.145-5 du Code de commerce. Le bail est toutes activités sauf restauration.

La période sera définie d'un commun accord entre le propriétaire, les partenaires et le porteur de projet, et inscrite dans le bail. La durée de ce bail précaire n'excédera pas 36 mois avec une durée minimale de 12 mois. Il ne sera pas demandé de garantie.

Lorsque le délai prévu entre les parties prend fin et que le porteur de projet souhaite rester dans les lieux en accord avec le propriétaire et les partenaires, ou que le renouvellement du bail conduit à une durée supérieure à 36 mois, le bail pourra être requalifié en bail classique.

#### **1.4 Loyer**

Dans le cadre de son soutien au commerce et à l'artisanat, la propriétaire a décidé de proposer un loyer modéré pour la location du local commercial. Le loyer initial mensuel est de 470€/mois/HT, il sera payable mensuellement au propriétaire.

#### **1.5 Le projet**

Votre projet doit s'articuler autour de **l'activité presse** puis à vous d'imaginer un Concept Store qui proposera d'autres activités. La presse est une base permettant d'avoir un flux clientèle et un fond de roulement.

Attention le local ne peut recevoir de la restauration.

Cette boutique Test récompensera un projet cohérent et créatif en adéquation avec les besoins des habitants de Condrieu.

#### **1.6 L'accompagnement technique**

Les acteurs de la création, CCI/CMA et IIVR sont mobilisés pour suivre le porteur de projets sur la durée du bail.

IIVR, coordonnera le suivi post création et accompagnera individuellement à minima 2h/mois le porteur de projet. Des ateliers/formations seront obligatoires tout au long de la durée du contrat (2 par an). Un plan de communication sera mis en place pour promouvoir l'outil « boutique test » et le porteur de projet choisi.

#### **1.7 Engagement du porteur de projet :**

Le porteur de projet s'engage à :

- Adapter les horaires d'ouverture sur l'activité presse à minima
- Maintenir l'activité presse sur la durée du bail précaire et de l'accompagnement
- Participer à la vie collective du commerce de centre ville.
- Remplir ses indicateurs pour permettre un accompagnement efficient

## **2. LES CANDIDATURES**

### **2.1 Projets éligibles**

Les conditions d'éligibilité :

- Création ou développement d'une entreprise commerciale ou artisanale. Les entreprises de services ne sont pas éligibles. Sont exclues la restauration, les pharmacies, les banques, les assurances, les agences immobilières, les entreprises relevant d'une chaîne de commerce intégrées (filiales, succursales).
- Immatriculation obligatoire au Registre des Métiers ou Registre du Commerce et des Sociétés.

## **2.2 Modalités de réponse à l'appel à candidature**

Les porteurs de projet sont invités à remplir le dossier de candidature ci-joint et à fournir les pièces et informations.

Le dossier de candidature est disponible et téléchargeable sur le site internet de l'agence économique Vienne Condrieu Agglomération. Les sites internet des partenaires relayeront les informations générales de l'appel à projet.

Pour tout renseignement : Virginie Garnier Vienne Condrieu Agglomération  
[vgarnier@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:vgarnier@vienne-condrieu-agglomeration.fr) ou 04 82 06 33 11

### Obliqatoire :

Un dossier en version numérique est à envoyer par mail à [vgarnier@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:vgarnier@vienne-condrieu-agglomeration.fr). Les dossiers des candidats seront entièrement rédigés en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Tous les éléments financiers seront exprimés en euros.

## **2.3 Délais de réponse**

Les candidatures devront être adressées avant le 29 novembre 2019, par mail.

Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

## **3 Processus de sélection :**

L'appréciation des dossiers est assurée par le comité de pilotage (Ville de Condrieu, Vienne Condrieu Agglomération, propriétaire (agence immobilière), Initiative Isère Vallée du Rhône, Chambres consulaires et banque).

Les dossiers seront examinés en séance sur les critères suivants :

- La viabilité économique du projet,
- La qualité et la nature de l'offre proposée,
- L'expérience et la motivation,
- La capacité de générer des flux et de s'intégrer dans l'environnement
- La pertinence du test de produits et/ou du canal de vente.

Le comité de pilotage se réserve le droit de prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toute précision et d'organiser une audition pour les finalistes.

Les projets non retenus pourront bénéficier d'un accompagnement par les acteurs de la création.

N'hésitez pas à nous communiquer vos projets ou vos idées

## Dossier de candidature 2019

« Appel à porteurs de projets:  
Mise à disposition d'un local commercial / Boutique test »

### 1. PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET

Nom ou raison sociale :

.....

Enseigne :

.....

Domaine d'activité:

.....

Adresse du siège social (si différente du local mis à disposition):

.....  
.....

Téléphone : .....

Fax : .....

Email : .....

Site Internet (si existant) : .....

N° SIRET : (si existant) .....

Forme juridique : (si existant) .....

Date de création de la structure : .....

Avez-vous bénéficié d'un accompagnement pour monter votre projet?

Oui, par qui ? .....

Nom, prénom, fonction et coordonnées (adresse, tel, Email) du responsable

.....  
.....  
.....  
.....

### 2. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ACTIVITE

Description synthétique de l'activité

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....



